

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2884

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2884

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération rue Kayser à Saint Genis les Ollières fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue Georges Kayser à Saint Genis les Ollières constitue l'un des rares axes nord-sud du secteur, reliant les communes de Craponne et de Charbonnières les Bains.

Le tronçon concerné par l'opération s'étend du carrefour avec la rue Chapoly (desserte du Fort et de la zone industrielle du même nom), jusqu'à l'allée du Cerf, en limite d'agglomération nord.

Il se caractérise par de larges voies de circulation et par l'absence de continuité cyclable et de cheminement piétonnier sécurisé (alors que ces aménagements existent au sud de la rue Chapoly : bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée et trottoirs aux normes).

Une haie, dont l'intérêt patrimonial et paysager a été confirmé par la Commune, borde la rue Kayser sur le côté ouest.

Le projet prévoit donc une requalification de l'espace public de ce tronçon de rue, au travers :

- du redimensionnement des espaces dédiés aux circulations,
- de la reprise de la géométrie des carrefours, afin de renforcer la sécurité des insertions sur la rue Kayser, en travaillant, notamment, sur la visibilité,
- de la prise en compte de la gestion des eaux pluviales (actuellement inexistante).

Le projet prévoit également la création d'un aménagement dédié aux modes actifs entre la rue Chapoly et le chemin Méginand pour la desserte du pôle sportif communal.

II - Objectifs

Il s'agit de mettre à disposition des piétons et des cyclistes un aménagement qui sécurise leurs circulations, depuis la rue Chapoly et jusqu'à la limite d'agglomération, au droit de l'allée du Cerf, avec une particularité concernant la desserte du chemin Méginand (accès d'enfants au pôle sportif) et les liaisons entre les arrêts de cars et les nombreuses habitations du côté est.

Les géométries des carrefours Kayser/Chapoly et Méginand/Kayser seront revues, afin de sécuriser les manœuvres d'insertion sur la rue Kayser, ainsi que les traversées des modes actifs.

En profil courant, le projet prévoit donc, sur l'emprise existante :

- un trottoir et une bande cyclable côté est,
- des voies de circulation calibrées à 5,5 m,
- la mise en place, au niveau de l'accotement ouest, d'un système d'infiltration des eaux pluviales.

Grâce à des acquisitions foncières, le projet prévoit également :

- la création d'une voie verte entre la rue Chapoly et le chemin Méginand,
- la conservation de la haie existante.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et calendrier

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour assurer :

- les études environnementales réglementaires (étude d'impact),
- les frais d'acquisitions foncières,
- les études de maîtrise d'œuvre,
- les frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage -AMO-, coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-, investigations complémentaires, etc.).

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 190 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 119 216,00 € TTC, 70 784 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme études de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV).

Compte tenu du délai inhérent à l'étude d'impact, la réalisation des travaux est prévue sur le prochain plan de mandat et donnera lieu à une demande d'autorisation de programme complémentaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la poursuite du projet de requalification de la rue Kayser à Saint Genis les Ollières,
- b) - le programme des travaux,
- c) - la poursuite des études.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 119 216 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 29 216 € en 2018,
- 70 000 € en 2019,
- 20 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5460.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 190 000 €TTC en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 70 784 €TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.